



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DU SERVICE
« DECHETS »
-
ANNEE 2015**

Siège social : 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

INTRODUCTION :

La Communauté de Communes des Rives de Sarthe a été créée par arrêté préfectoral du 22 Décembre 2000. Elle regroupe les communes de La Bazoge, Neuville sur Sarthe, Saint Pavace et Sainte Jamme sur Sarthe, pour une population totale de 10 071 habitants (populations municipales en vigueur).

La Communauté de Communes a, depuis sa création, reçu délégation de compétences en matière de collecte et traitement des déchets et emballages ménagers.

Ces compétences sont gérées sous la forme d'un service dédié (SPIC), faisant l'objet d'un budget spécifique. L'organisation de ce service vise alors au respect des dispositions de la loi du 13 Juillet 1992 relatives à l'élimination des déchets et à l'atteinte des objectifs posés par la loi dite grenelle II de Juillet 2010.

I. INDICATEURS TECHNIQUES :

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets :

a) Territoire desservi :



Située au Nord de l'agglomération mancelle, la Communauté de Communes des Rives de Sarthe s'étend sur une superficie de 59 km². La densité de population est de 171habitants au km². L'habitat y est très majoritairement périurbain et individuel.

La Communauté de Communes est membre du Pays du Mans, animateur depuis 2011 d'un Programme Local de Prévention des Déchets.

b) Organisation du service :

La Communauté de Communes fait appel à des prestations extérieures pour la gestion de ce service. Les marchés en cours sont entrés en vigueur en Avril 2014 pour des durées respectives de huit ans (collectes en porte à porte) et de six ans (prestations déchèterie). Ces marchés introduisaient, par rapport au fonctionnement précédent plusieurs principes d'optimisation du service : introduction d'un principe incitatif via dotation en sacs de collecte des ordures ménagères ; collecte simultanée et hebdomadaire des emballages en mélange et collecte mensuelle du verre en porte à porte.

Lots signés pour une durée de 8 ans

Traitement des ordures ménagères : SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA CHAUVINIÈRE – USINE D'INCINERATION

Collecte des ordures ménagères en sacs estampillés et des emballages recyclables hors verre, en benne bicompartimentée : MAINE COLLECTE VALORISATION – VEOLIA PROPLETE

Collecte mensuelle du verre : MAINE COLLECTE VALORISATION – VEOLIA PROPLETE

Tri des emballages recyclables : VALORPOLE 72

Lots déchèterie durée de 6 ans :

Collecte et traitement des déchets verts : ECOSYS

Collecte et traitement des déchets encombrants : NCI ENVIRONNEMENT

Collecte et traitement des ferrailles, métaux ferreux et non ferreux : PASSENAUD RECYCLAGE

Collecte et traitement des déchets inertes et gravats : MAINE COLLECTE VALORISATION – VEOLIA PROPLETE

Collecte et traitement des cartons : GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT

Lot durée de 4 ans :

Collecte du verre en points d'apport volontaire et stockage : MAINE COLLECTE VALORISATION

L'ensemble du territoire bénéficie d'un accès à une déchèterie aux normes, via l'équipement situé à Neuville sur Sarthe ou par l'intermédiaire de conventions d'accès aux déchèteries de Saint Saturnin et Montbizot. Il subsiste toutefois sur les communes des points d'accueil réservés aux déchets verts communaux (accès réservé aux services techniques), permettant de limiter les déplacements des personnels et de quantifier l'apport des collectivités.

- collecte et traitement des ordures ménagères :

Les communes membres sont collectées en C1, c'est-à-dire sous la forme d'une collecte hebdomadaire en sacs estampillés, dont les dotations varient en volume selon la composition des foyers. Ces collectes se déroulent selon le calendrier suivant :

Mercredi : La Bazoge et Sainte Jamme sur Sarthe

Jeudi : Neuville sur Sarthe et Saint Pavace

L'ensemble des ordures collectées est dirigé vers un traitement par incinération.

- collecte des emballages recyclables :

Le protocole de collecte des emballages recyclables a évolué en Avril 2014, vers un système basé sur :

Une collecte hebdomadaire (C1), réalisée simultanément avec celle des ordures ménagères résiduelles pour l'ensemble des emballages recyclables hors verre, en bac roulant couvercle jaune.

Une collecte mensuelle (C0.25) spécifique du verre, réalisée le lendemain d'une collecte classique, à l'appui du même bac roulant.

- les déchèteries :

La Communauté de Communes compte, depuis le 19 Juin 2006, une déchèterie communautaire, desservant les communes de Neuville sur Sarthe et Saint Pavace. Y sont collectés

- les déchets verts (2 bennes 30m3)
- les cartons (1 benne couverte 30m3)
- les ferrailles ou produits métalliques (1 benne 30m3)
- les déchets volumineux en mélange ou encombrants (2 bennes 30m3)
- les gravats : 1 benne 7m3
- les déchets diffus spécifiques (armoire dédiée)
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (sur quai)
- le textile et la maroquinerie depuis le mois d'Avril 2011, avec 2 conteneurs dédiés

Cette déchèterie communautaire est localisée lieu dit « La Touche » à Neuville sur Sarthe.

Le gardiennage de la déchèterie communautaire est assuré sous forme de prestation de service par la société VEOLIA PROPLETE (lot 6 marché déchèterie). Le gardien assure la surveillance du site et oriente les usagers dans leur tri.

La commune de La Bazoge et les habitants situés partie rive droite de la commune de Neuville sur Sarthe sont accueillis sur la déchèterie de Saint Saturnin, par le biais d'une convention d'accès avec Le Mans Métropole, signée le 12 Février 2013 et renouvelable annuellement. Cette déchèterie offre les mêmes possibilités de dépôt.

Pour sa part la commune de Sainte Jamme sur Sarthe fait l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes des Portes du Maine pour l'accès à la déchèterie de Montbizot (72380), située à proximité de son territoire. Cette convention a pris effet à compter du 1^{er} Juillet 2007, pour une durée de deux ans et est renouvelable tacitement. Les horaires d'ouverture de ces déchèteries sont les suivants :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
DECHETERIE COMMUNAUTAIRE	14H/17H (18H en été)		14H/17H (18H en été)			9-12H/14-17H (18H en été)
MONTBIZOT (habitants de Sainte Jamme seulement)	14H/18H		9-12H/14-18H		8H/13H	9-12H/14-18H
DECHETERIE DE SAINT SATURNIN (habitants de La Bazoge + rive droite de Neuville)	14H/18H	14H/18H	14H/18H	9H/12H	9H/12H	9-12H/14-18H

Les conditions d'accès diffèrent selon le site concerné. La déchèterie communautaire de Neuville sur Sarthe est accessible aux véhicules équipés de macarons numérotés pour les particuliers, et de macarons + carte spécifique d'accès prépayée pour les professionnels.

Les tarifs appliqués pour les déchets des professionnels sont les suivants :

Système de carte à tamponner : 25 unités. Chaque unité représente 2 €.

- *encombrants, déchets verts et gravats: ¼ de m³: 2 unités soit 16€/m³*
- *carton: ¼ de m³: 1 unité soit 8€/m³*
- *ferrailles: gratuit*
- *huile de friture, filtre à huile, emballages souillés, peintures, radiographies: 1 unité/kg*
- *aérosols pleins, néons, produits phytosanitaires, solvants et produits de bricolage: 2 unités/kg*
- *réactifs, produits non identifiables: 3 unités/kg*
- *huiles de vidange, batteries, piles: gratuit*

- les déchets diffus spécifiques (DDS) :

Le service de collecte des déchets diffus spécifiques est assuré sur la déchèterie communautaire de Saint Pavace/ Neuville sur Sarthe. La déchèterie est équipée d'une armoire spécifique de 21 m³, sous rétention, équipée pour recevoir :

- batteries
- emballages souillés
- phytosanitaires
- filtres à huile et gasoil
- radiographies
- produits de bricolage et solvants
- peintures, vernis et colles
- huiles alimentaires
- aérosols
- piles et accumulateurs usagés

En Avril 2014, une convention a été signée avec l'éco-organisme Eco-DDS, faisant évoluer la typologie des déchets collectés. Les déchets dangereux en quantité dispersée (DDQD) et déchets dangereux professionnels, situés hors périmètre Eco-DDS, font alors l'objet d'un marché spécifique, conclu pour une durée de 3 ans avec la Société Orléanaise d'Assainissement (SOA).

Un collecteur d'huiles usagées est également installé sur site pour la collecte des huiles de vidange.

- les D3E et lampes/tubes fluo:

Les déchets d'équipements Electriques et Electroniques (DEEE) font l'objet d'une collecte spécifique régie par un conventionnement avec OCAD3E/Ecologic, renouvelée le 27 Novembre 2013. Les enlèvements sont gérés à la demande par l'opérateur de collecte ENVIE 72. Les DEEE sont stockés sur la déchèterie de Saint Pavace/ Neuville sur Sarthe dans un conteneur spécifique 30m3 (portes coulissantes, accès sans seuil)

De même, les lampes usagées font l'objet d'un conventionnement avec RECYLUM, renouvelé le 27/11/2013. Les enlèvements de lampes et tubes fluorescents sont déclenchés sur demande spécifique (gestion intranet).

2. Traitement :

- Les ordures ménagères :

Les ordures ménagères collectées sont traitées par incinération avec récupération d'énergie, au sein de l'unité gérée par la Société d'exploitation de la Chauvinière (SEC), 206 Rue de l'Angevinière 72027 Le Mans cedex 2. Cette unité possède, à l'heure actuelle, une capacité d'environ 130 000 t/an.

- Les déchets volumineux en mélange : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), Montmirail (Sarthe)
- Emballages recyclables : Depuis le 7 Avril 2014, Centre de Tri VALORPOLE 72, 17 Avenue Pierre Piffault 72 000 LE MANS. Le verre est, quant à lui, regroupé, sur la plateforme de la Chauvinière au Mans.
- Déchets verts : Plateforme de compostage ECOSYS, « La Pannetière » 72650 TRANGE
- Déchets Diffus Spécifiques : Traitement final selon filière et prestataires Eco-DDS. Pour les déchets situés hors périmètre Eco-DDS, plateforme de regroupement SOA au Mans, puis traitement final selon filière.

EMBALLAGES ET RECYCLABLES COLLECTES 2015

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux annuels
PET clair	2.178	1.868	2.220	1.915	2.150	1.747	3.052	2.293	1.797	1.188	1.594	2.738	24.74
PET et PVC coloré	0.429	0.459	0.461	0.623	0.478	0.254	0.687	0.546	0.415	0.745	0.358	0.685	6.14
PEHD	0.780	1.038	1.013	0.936	0.589	0.890	1.514	1.036	0.382	0.830	0.731	1.803	11.542
Totaux plastiques	3.387	3.365	3.694	3.474	3.217	2.891	5.253	3.875	2.594	2.763	2.683	5.226	42.422
Journaux magazines	24.300	20.900	24.111	28.996	20.547	22.500	21.369	19.218	25.931	31.296	30.996	33.812	303.976
Gros de magasin	0.591	0.692	1.372	1.470	2.803	1.696	0.635	0.569	0.080	0.455	0.858	0.513	11.734
EMR 5.02	9.245	6.623	8.271	7.886	6.375	9.068	8.097	7.607	5.097	8.652	8.157	11.936	97.014
ELA	0.867	0.701	0.744	0.850	0.590	0.848	0.583	0.572	0.446	0.723	0.238	0.801	7.963
Acier	1.464	1.773	1.613	1.914	1.487	2.029	2.309	1.869	1.236	1.507	1.287	2.916	21.404
Aluminium	0.117	0.051	0.008	0.078	0.057	0.092	0.087	0.050	-0.006	0.048	0.013	0.352	0.947
Verre PAP	21.5	17.78	18.2	21.78	12.86	28.36	23.48	16.18	17.14	15.7	21.22	9.92	224.12
Verre PAV	3.325	2.41	2.48	2.55	2.08	2.77	3.425	2.522	2.02	1.49	2.07	3.425	30.567
Total verre	24.825	20.19	20.68	24.33	14.94	31.13	26.905	18.702	19.16	17.19	23.29	13.345	254.687
Total recyclables	64.796	54.295	60.493	68.998	50.016	70.254	65.238	52.462	54.538	62.634	67.522	68.901	740.147
Refus de tri	4.090	5.604	5.462	8.137	5.070	4.081	3.193	4.014	4.649	4.977	5.037	9.977	64.291

Production :

	Totaux annuels 2013	Totaux annuels 2014	Totaux 2015	Evolution production
PET clair	31.936	31.914	24.740	-22,48%
PET et PVC coloré	16.882	10.761	6.140	-42,94%
PEHD	17.39	16.567	11.542	-30,33%
Totaux plastiques	66.208	59.272	42.422	-28,43%
Journaux magazines	282.483	283.169	303.976	+7,35%
Gros de magasin	ND	10.756	11.734	+9,09%
EMR 5.02	95.28	91.305	97.014	+6,25%
ELA	15.063	10.561	7.963	-24,6%
Acier	23.897	26.023	21.404	-17,75%
Aluminium	1.283	1.939	0.947	-51,16%
Verre PAP	356.746	248.53	224.12	-9,82%
Verre PAV	ND	15.653	30.567	+95,28%
Total verre	356.746	264.183	254.687	-3,59%
Total recyclables	840.96	738.459	740.147	+0,23%
Ratios recyclables en kg/hab.	83,84	73,63	73,51	
Total recyclables hors verre	484,214	474,276	485,46	+2,36%
Refus de tri	1.419	38.759 (8,17%)	64.291 (13,24%)	+65,87%

Emballages valorisés :

Emballages valorisés	Totaux annuels 2014	Totaux 2015	Evolution valorisation
Totaux flacons plastiques	52.386	49.897	-4,75%
EMR 5.02	107.066	107.977	+0,85%
ELA	8.605	7.155	-16,85%
Acier	26.433	20.602	-22,06%
Aluminium	1.616	0.974	-39,73%
Verre	269.180	252.28	-6,28%
Acier extrait de mâchefers	25.913	22.615	-12,73%
Aluminium extrait de mâchefers	0.980	1.148	+17,14%

Sur le plan des emballages et des recyclables, la première année pleine de collecte multflux en mélange confirme les tendances observées après sa mise en œuvre courant 2014. Dans le détail, sont relevées d'importantes évolutions: à la baisse pour pour l'ensemble des flux plastiques dont les tonnages auront baissé de près de 36% par rapport à la collecte 2013, le

recul étant également marqué entre 2014 et 2015. **Il en va de même pour les briques alimentaires (ELA), dont la baisse en tonnage collecté atteint 47% entre 2013 et 2015**, avec une nette évolution baissière entre 2014 et 2015. Les ferreux et non ferreux, dont la collecte avait sensiblement progressé entre 2013 et 2014, évoluent à la baisse en 2015, avec un -51% pour l'aluminium notamment.

A l'opposé les emballages ménagers recyclables (sorte 5.02 cartonnettes) progressent en 2015 pour dépasser leur tonnage collecté en 2013. Les recyclables hors emballages progressent également : gros de magasin, journaux magazines.

Au final la collecte des emballages et recyclables hors verre évolue paradoxalement à la hausse en tonnage global avec +2,36% par rapport à 2014, mais dissimule une régression inquiétante dans la qualité du tri avec plus de 64 tonnes de refus de tri (+ de 13% des tonnages entrants en centre de tri).

Cette régression s'explique en partie par cette première année pleine de collecte multi matériaux, la référence 2014 étant encore affectée par trois mois de collecte Labrie (sans refus de tri). Néanmoins, une analyse globale au niveau du centre de tri Valorpole 72 montre **l'impact de la communication autour de l'extension des consignes de tri retenue par Le Mans Métropole, la qualité de tri des collectivités n'ayant pas basculé s'en ressent alors fortement.**

La collecte séparée du verre, en C0,25 ne permet d'atteindre les résultats de la collecte hebdomadaire en Labrie (références 2013). L'année 2015 voit le prolongement d'une tendance baissière sur ce flux. La réduction de la fréquence de collecte laisse supposer une tendance à l'export vers les territoires voisins ou surfaces commerciales équipées de points de collecte. **Le recours à d'autres PAV pourrait probablement limiter cette tendance.**

ORDURES MENAGERES RESIDUELLES :

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	total
2015	124.38	102.46	103.24	127.68	106.34	102.22	130.24	93.4	124.64	118.66	109.12	141.34	1383.72
2014	162.52	138.68	149.86	111.24	111.06	107.92	128.98	96.02	107.54	132.10	106.34	125.44	1477.70
évo 2014/15	-23.47%	-26.12%	-31.1%	+14.78%	-4.25%	-5.28%	+0.98%	-2.73%	+15.9%	-10.17%	+2.61%	+12.68%	-6.36%
2013	175.6	141.72	146.6	167.78	160.54	161.68	175.1	139.9	162.82	185.64	153.08	174.32	1934.78
évo 2013/14	-7,4%	-2,1%	+2,2%	-33,7%	-30,1%	-33,3%	-26,3%	-31,4%	-33,9%	-28,8%	-30,5%	-28%	-23,62%

Concernant les ordures ménagères résiduelles, l'année 2015 permet de confirmer l'impact majeur du système incitatif instauré en Avril 2014 et basé sur une dotation en sacs de collecte identifiés.

Les dotations en sacs, ajustées sur des bases hebdomadaires de 25 à 30 litres par personne et par semaine démontrent ici leur pertinence.

Le résultat annuel, de cette première année pleine de fonctionnement montre une baisse de 6,36% par rapport à 2014. Entre 2013 et 2015, ce sont un peu plus de 551 tonnes qui ont ainsi été évitées.

Les ratios en kg/hab. évoluent alors de 192,9 en 2013 à 147,3 en 2014, puis 137,40 en 2015.

La perception d'une « contrainte » liée à la dotation joue, sans nul doute, un rôle primordial dans ces résultats. Maintenir de tels ratios suppose alors **de veiller à l'adéquation des dotations par rapport à ce sentiment de contrainte**. Une attention particulière sera portée au taux de recours aux sacs supplémentaires et au « confort » que peuvent engendrer les cumuls de dotations annuelles.

Résultats OMA (ordures ménagères et assimilées) : ordures ménagères résiduelles + collecte sélective :

	<i>tonnages</i>	<i>Rations en kg/hab</i>
<i>OMA 2013</i>	<i>2 775,74</i>	<i>276,74</i>
<i>OMA 2014</i>	<i>2 216,159</i>	<i>220,95</i>
<i>OMA 2015</i>	<i>2 123.867</i>	<i>210.89</i>
<i>Evolution en % 2013/15</i>	<i>-23.48%</i>	

COLLECTES EN DECHETERIE :

DECHETERIE NEUVILLE/ SAINT PAVAGE	TOTAL JANVIER	TOTAL FEVRIER	TOTAL MARS	TOTAL AVRIL	TOTAL MAI	TOTAL JUN	TOTAL JUILLET	TOTAL AOUT	TOTAL SEPTEMBRE	TOTAL OCTOBRE	TOTAL NOVEMBRE	TOTAL DECEMBRE	TOTAL
ENCOMBRANTS	43,18	40,94	50,32	61,42	50,12	49,9	66,55	65,3	53,6	56,56	40	51,96	629,85
DECHETS VERTS	16,82	17,72	46,34	72,32	79,32	62,98	56,36	59,21	77,24	89,96	80,12	43,44	701,83
CARTON	1,86	2,66	2,18	3,26	2,3	2,4	3,08	1,8	3,08	2,42	1,7	3,949	30,689
GRAVATS	8,9	16,95	25,95	29,25	35,8	37,2	29,95	17,75	15,7	16,4	18,2	18,75	270,8
FERRAILLES	5,5	3,2	5,28	5,8	4,86	5,88	4,54	5,18	5,5	5,86	4,52	6,02	62,14
BATTERIES													0
PHYTOSANITAIRES													0
RADIOGRAPHIES					0,041								0,041
BRICOLAGE ET SOLVANTS													0
PEINTURE COLLE VERNIS						0,486					0,58		1,066
AEROSOLS													0
HUILE ALIMENTAIRE													0
EMBALLAGES SOUILLES					0,054								0,054
DTQD													0
CARTOUCHES IMPRIMANTES					0,01								0,01
FILTRES A HUILE													0
TOTAL DMS + ECO DDS	0	0	0	0	0,105	0,486	0	0,000	0,000		0,580	0,000	1,171
D3E	1,913	1,425	1,972	2,039	1,367	1,311	1,088	1,978	1,357	1,188	0,968	1,174	17,78
TEXTILE	0,1	0,05	0,25	0	0,65	0,3	0	0,35	0	0,05	0,05	0	1,8

	2013	2014	2015	évolution
ENCOMBRANTS	463,68	568,40	629,85	+10,81 %
DECHETS VERTS	685,79	796,60	701,83	-11,90 %
CARTON	31,76	41,14	30,689	-25,40%
GRAVATS	319,70	268,11	270,80	+1,00%
FERRAILLES	61,38	62,28	62,14	-0,22%
TOTAL DDS	7,943	2,693	1,171	NON SIGNIFICATIF
D3E	26,584	23,116	17,78	-23,08%
TEXTILE	3,15	4,9	1,8	-63,27%
TOTAL DECHETERIE NEUVILLE	1 599,987	1 767,239	1 716,06	-2,9%
Ratio en kg/habitant (4282 habitants pop municipales)	373,65	412,71	400,76	

Données passages en déchèterie Neuville sur Sarthe

	<i>Janv</i>	<i>Fev</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>	<i>Mai</i>	<i>Juin</i>	<i>Juillet</i>	<i>Août</i>	<i>Sept</i>	<i>Oct</i>	<i>Nov</i>	<i>Dec</i>	<i>Total</i>
part	1077	1024	1232	2168	2422	1878	1940	2088	2162	2035	1548	1301	20875
pro	30	23	9	20	24	9	13	8	8	8	1	7	160
total	1107	1047	1241	2188	2446	1887	1953	2096	2170	2043	1549	1308	21035

Déchèterie de Montbizot :

tonnages collectés	2015	2015 Ste Jamme
ENCOMBRANTS	861	170,99
DECHETS VERTS	1131	224,62
BOIS	375	74,47
CARTON	53	10,53
GRAVATS	505	100,29
FERRAILLES	198	39,32
TOTAL DDS	17,64	3,50
D3E	59,538	11,82
TEXTILE	43,31	8,60
DASRI	1,26	0,25
PILES	1,2	0,24
PNEUS	5,78	1,15
TOTAL DECHETERIE MONTBIZOT	3 251,728	645,79
nombre de passages total	37 453	
ratio en kh/hab (13 041)	249,35	
nombre de passages Ste Jamme	7 438	
part Ste Jamme	19,86%	

Déchèterie de Saint Saturnin :

tonnages collectés	2015	2015 La Bazoge + Neuville Rive droite
ENCOMBRANTS	866	367.18
DECHETS VERTS	712	301.89
CARTON	55	23.32
GRAVATS	937	397.29
FERRAILLES	120	50.88
TOTAL DDS	21	8.90
D3E	44	18.66
TEXTILE	8	3.39
TOTAL DECHETERIE SAINT SATURNIN	2 763	1 171,51
nombre de passages total	36 104	
nombre de passages La Bazoge + Neuville rive droite	15 308	
part Ste Jamme	42,4%	

Au global et en intégrant les extrapolations issues des résultats de collectes des déchèteries de Montbizot et Saint Saturnin, les tonnages totaux collectés en déchèterie peuvent être estimés à 3 533,36 tonnes.

Cela représente alors un ratio en kg/hab de 350,84

Pour la déchèterie de Neuville sur Sarthe, les évolutions 2014/2015 constatées sont à apprécier au regard des performances des collectes en porte à porte.

La progression des tonnages collectés en encombrants se poursuit et s'explique vraisemblablement par un report de flux lié aux ordures ménagères résiduelles : la limite en volume n'autorise plus le recours à la collecte en porte à porte pour des déchets volumineux.

Ces données restent toutefois à rapprocher des résultats précédents puisque la progression de la collecte des encombrants est constante depuis 2012.

La variation saisonnière des déchets verts mise à part, seule les tonnages de cartons connaissent une baisse importante, tandis que les autres collectes s'avèrent relativement stables. **Les ratios en kg/habitant constatés sur ce site, malgré une légère évolution à la baisse en 2015 demeurent témoins d'un fonctionnement inhabituel, avec des passages et tonnages supérieurs aux équipements comparables.** Ce fonctionnement justifie la mise en œuvre d'un contrôle d'accès, opérationnel en Février 2016.

Déchets verts communaux :

	2014	2015	EVOLUTION
LA BAZOGE	52,32	96.52	84,48%
NEUVILLE	13,02	2.94	-77,42%
SAINT PAVACE	15,28	26.92	76,18%
SAINTE JAMME	12,10	33.02	172,89%
TOTAL déchets verts communaux	92,72	159,40	71,92%

Les communes conservent toutes un point de dépôt local dédié aux déchets verts, dont l'accès est réservé aux services techniques municipaux. En revanche, **la variation constatée est ici contraire à celle observée en déchèterie**. Une veille sera effectuée quant à l'utilisation du mulching et du broyage dans le traitement des déchets verts communaux.

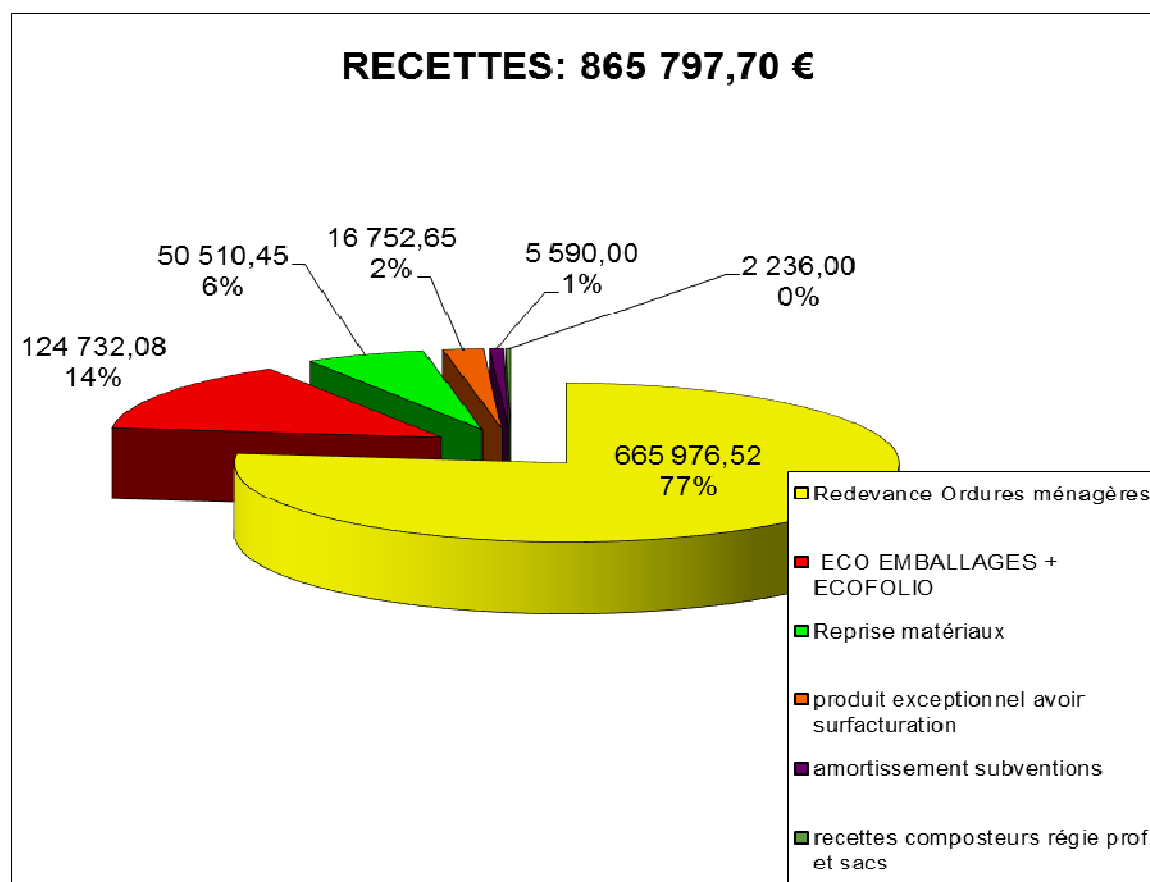
II. INDICATEURS FINANCIERS :

Les services d'enlèvement et de traitement sont entièrement gérés par délégation à des prestataires privés, dans le cadre de marchés publics dont les attributions ont été détaillées en page 3 : organisation du service.

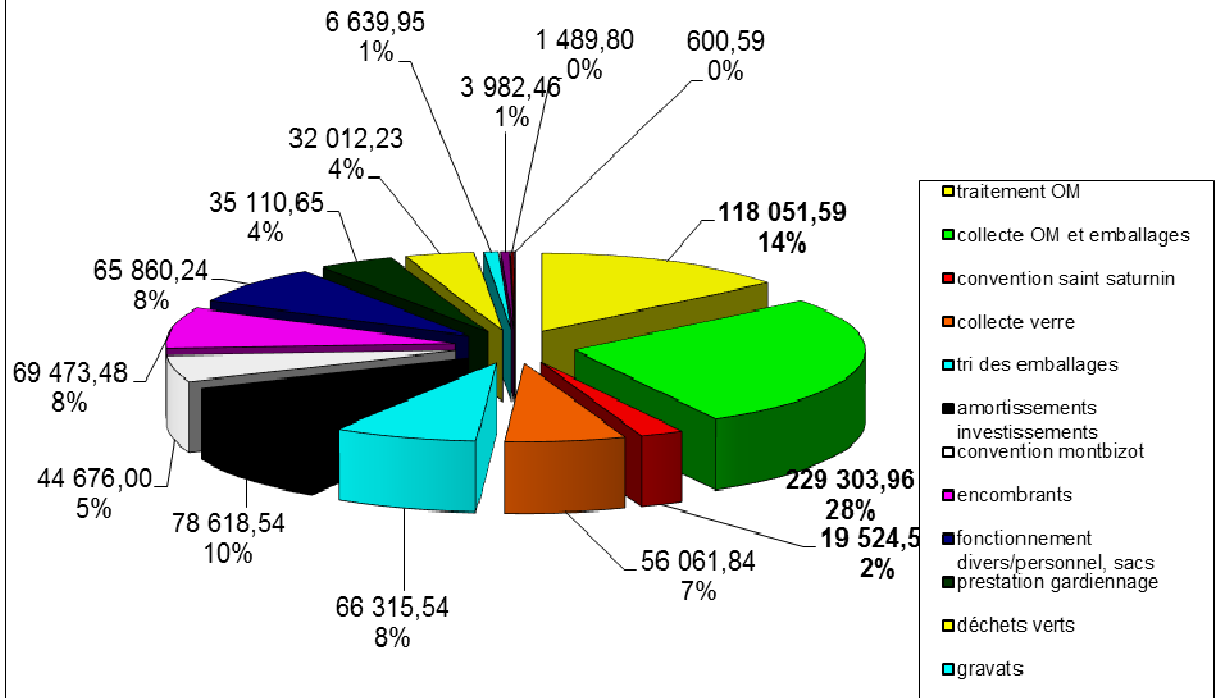
Les flux financiers sont alors essentiellement organisés autour des montants versés à ces prestataires en dépenses et la perception de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les subventions et vente de matériaux en recettes.

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES 2015 (compte administratif)

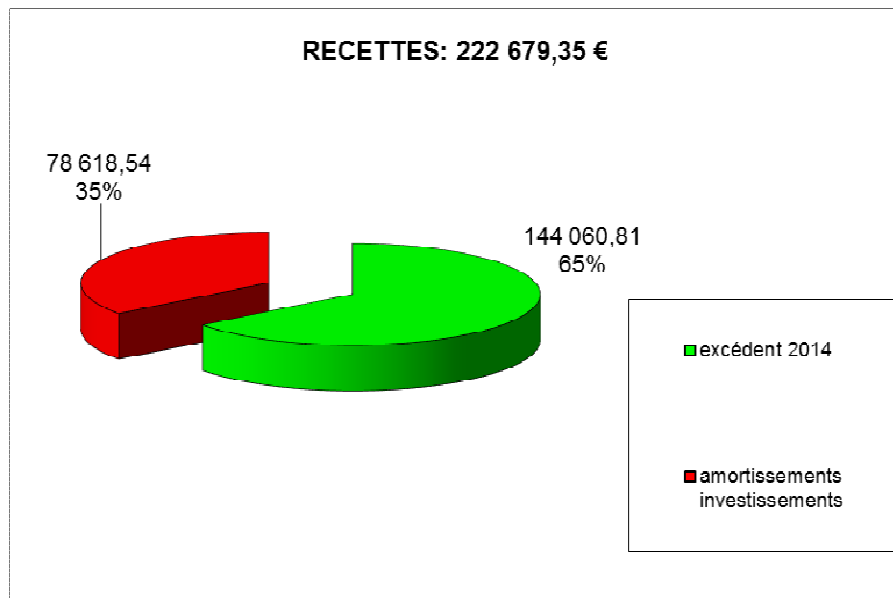
FONCTIONNEMENT :

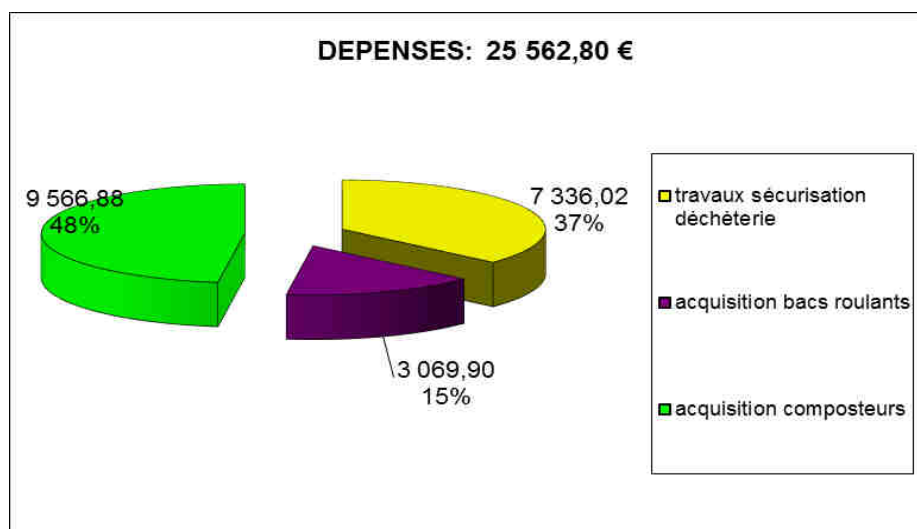


DEPENSES: 827 721,41 €



INVESTISSEMENT :





A noter que les résultats présentés sont relatifs à l'exercice budgétaire 2015 et non à l'année 2015. En pratique et sur le plan comptable, l'exercice considéré couvre les dépenses et recettes perçues de Décembre 2014 à Novembre 2015.

Il s'agit alors de la première année pleine d'exercice comptable du système incitatif et des prestations adossées.

Ces résultats comptables mettent en avant l'adéquation de la baisse des redevances annuelles, appliquée de façon anticipée en 2014, avec le montant des prestations issues des marchés ayant pris effet en Avril 2014. L'exercice 2015 marque donc le retour à l'équilibre de ce SPIC. Le suréquilibre constaté en investissement est largement lié à l'amortissement des investissements engagés en déchèterie, arrivant prochainement à terme, ce qui devrait conforter une situation saine, tant en fonctionnement qu'en investissement.

- **Montant annuel des prestations rémunérées sur contrats :**

Extraction collecte ordures ménagères dans bi compartimentée : 110 981,37 € (MCV VEOLIA)

Traitement des ordures ménagères : 118 051,59 € (SEC)

Acquisition sacs de collecte : 27 096,10 €

Recette éco emballages valorisation énergétique (estimé en attente liquidatif 2015) : - 12 480 €

Coût global net ordures ménagères : 243 649,06 € soit 24,19 €/habitant

Extraction collecte sélective bi compartimentée : 118 322,59 €

Collecte du verre : 56 051,84 €

Tri des emballages : 66 315,54 € (Valorpole 72)

Recettes éco emballages : - 125 897,68 € (recette comptable 2015 – valorisation énergétique)

Recettes Ecofolio : - 12 732,88 € (soutiens n-1)

Recettes matériaux collecte sélective : - 38 294,31 €

Coût net collecte sélective : 63 765,10 €, soit 6,33€/habitant

Collecte et valorisation des déchets verts : 32 012,23 €, soit 3,18 €/habitant (Bien que ce ratio soit non significatif, les résultats de collecte étant seulement viables pour une des 3 déchèteries utilisées)

Prise en charge des encombrants ménagers : 69 473,48 €, soit 6,90 €/habitant

Collecte des cartons volumineux : 3 982,46 €, soit 0,39 €/habitant

Collecte et traitement des gravats : 6 639,95 €, soit 0,66 €/habitant

Collecte et traitement des DDS : 600,59 €, soit 0,06 €/habitant

Frais de fonctionnement des déchèteries (gardiennage, conventions annuelles,..) :

102 237,62 €, soit 10,15 €/habitant. A noter que ce ratio est impacté par le retard de facturation concernant la déchèterie de Saint Saturnin

Recettes reprise ferrailles : - 9 728 €

Recettes cartons : - 2 488,14 €

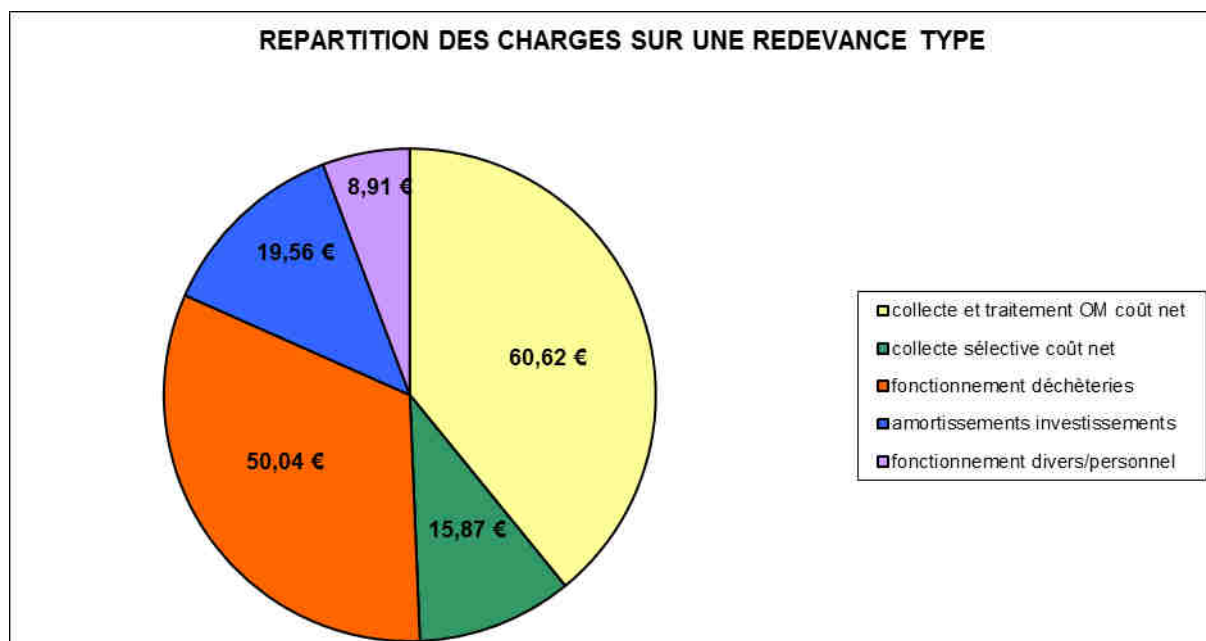
Recettes D3E : - 1 012,52 €

Recettes DDS : - 609,00 €

Coût global net déchèteries : 201 108,67 € soit 19,97 €/habitant

Frais de fonctionnement divers, personnel : 35 817,71 €, soit 3,55 €/habitant

Répartition des coûts nets sur la base d'une redevance moyenne (155€ - 3 personnes) :



Ce graphique, bien que biaisé par des données comptables simplifiées, montre la part relative de chaque poste du service assuré par la Communauté de Communes, pour un foyer moyen (coûts nets)

Recettes :

La Communauté de Communes a fait le choix, depuis sa création en 2001, de financer ce service par la **redevance d'enlèvement des ordures ménagères** (REOM). Pour l'année 2015, cette redevance était votée constante par rapport à 2014, et tenait donc compte de la baisse consentie, de façon anticipée, la même année. La délibération du 11 Janvier 2016 donne les tarifs suivants :

Ménages 1 personne	105 €
Ménages 2 personnes	140 €
Ménages 3 personnes	155 €
Ménages 4 personnes	170 €
Ménages 5 personnes	180 €
Ménages 6 personnes et +	190 €
Entreprises Catégorie 1	90 €
Entreprises Catégorie 2	180 €
Entreprises Catégorie 3	450 €
Terrains de loisirs	110 €
Résidences secondaires/de loisirs	140 €
Gîtes :	190 €
Maison de retraite/hébergement collectif	11 €/lit
Collèges :	2,5 €/élève
Communes	3,30 €/hab.

Conclusion et perspectives :

Après une année 2014 consacrée à la mise en œuvre du système incitatif, cette année 2015 voit la concrétisation des effets attendus sur les tonnages collectés. Les quantités d'ordures ménagères résiduelles diminuent alors encore sensiblement pour passer sous le seuil de 1400 tonnes collectées à l'année. A l'opposé, la collecte des emballages et recyclables est impactée négativement tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La donnée la plus marquante est l'évolution du taux de refus, dépassant les 13% des emballages entrants. L'extension des consignes de tri, pratiquée sur l'un des territoires voisins a de lourdes conséquences sur la perception de la collecte sélective et sur le tri des plastiques. Une communication spécifique est sans doute à engager, non sans craintes quant à sa lisibilité pour les usagers du service. **La réflexion vers cette même extension des consignes de tri est alors à poursuivre.**

Les démarches d'optimisation engagées se poursuivront en 2016 avec un important travail concernant le fonctionnement des déchèteries. Ainsi la déchèterie communautaire sera équipée d'un quai supplémentaire, afin d'accueillir les déchets d'ameublement, et d'un contrôle d'accès, dont la mise en service est prévue au 8 Février 2016. Ce contrôle d'accès devrait permettre de réguler la fréquentation et les apports, pour retrouver un fonctionnement proche de celui d'équipements comparables.

Sur le plan comptable et financier, l'exercice 2015 voit la concrétisation des mesures d'optimisation adoptées et du système incitatif. Le retour à l'équilibre du budget devrait être pérenne et conforté par les démarches engagées sur la déchèterie de Neuville sur Sarthe.

Enfin, les objectifs fixés à ce service, en lien avec le Programme local de Prévention des Déchets du Pays du Mans, ont été largement atteints, mais trouveront écho dans toutes actions à venir dans le sens de la réduction à la source, mise en avant dans le programme « zéro déchets zéro gaspillage ».